



ADAM BULLETIN de LIAISON Juin 2016 – n° 17

*Ce bulletin est distribué par messagerie électronique ainsi que par tirage papier limité à 100 exemplaires, par respect de l'environnement, pour diffusion par les membres de l'association à leurs voisins et amis...
Parution environ six fois par an, rédigé par la commission « communication » sous la responsabilité du président.
Association ADAM, Casier n° 14, mairie de Montbonnot, 38330 MONTBONNOT St MARTIN*

Le mot de la présidente 2016 par Myriam Dalstein

Suite à l'assemblée générale de notre association qui s'est tenue le 29 janvier dernier, j'ai été élue présidente de l'association. Avant toute chose, **je souhaite remercier très vivement toute l'équipe du Conseil de notre association et son président sortant**, Bruno Colladant, qui souhaitait se retirer pour des raisons de disponibilité professionnelle tout en restant membre actif de notre association.

Notre association doit continuer sur son élan et développer ses actions : formation à l'apiculture et ateliers, suivi et développement des ruchers collectifs, ruches pouponnières, projet de balances apicoles connectées, actions d'information auprès d'un large public à travers le forum des associations et la fête des abeilles, du miel et de la nature, etc.

Continuez, à participer nombreux aux activités de l'association (dont nos réunions mensuelles du CA ouvertes à tous le premier mercredi de chaque mois à la Maison du Pré de l'Eau). Ces réunions sont l'occasion de faire le point sur les bonnes pratiques en matière d'apiculture, notamment sanitaires. Et il convient d'être très attentif aux maladies des abeilles, à leur prévention et aux mesures à prendre en cas d'incident comme ce fut le cas récemment avec la loque américaine repérée sur un rucher de Meylan et donnant lieu à un arrêté préfectoral d'interdiction de transhumance pour les ruchers situés dans un rayon de trois kilomètres du rucher infesté.

Sur le plan local, ADAM est membre des deux syndicats apicoles locaux, l'Abeille dauphinoise et le Syndicat Apicole Dauphinois (SAD). **Saluons l'une des dernière initiatives du SAD : l'organisation de deux conférences** (avec le soutien de la mairie de Seyssinet et du Lycée du Grésivaudan de Meylan, les 24 et 30 mars) intitulées '**Pesticides**' **Danger pour notre santé – Un grand scandale sanitaire – Les abeilles nous alertent**, conférences tenues par l'une de nos adhérentes, le **Dr Caroline Rouquier**. Le public, nombreux chaque soir, nous a rappelé combien ce thème (malheureusement) aujourd'hui d'actualité intéresse de plus en plus, et à juste titre, le grand public. **Cette conférence sera également présentée dans le parc d'Uriage lors de la Fête des fleurs le dimanche 25 septembre prochain** (horaire exact à préciser : renseignements auprès de l'Office du tourisme d'Uriage).

Et continuons à défendre une apiculture soucieuse de l'environnement et de la santé publique !

Sommaire

- 1. Le mot de la présidente**
- 2. Conduite des colonies**
- 3. Brèves de rucher**
- 4. L'Agenda d'A.D.A.M.**
- 5. Nous contacter**

Conduite des colonies : recommandations pour le printemps et l'été de Christian Bienvenu

Merci à Christian pour ses recommandations.

Le mois de mai est là et avec lui plein de promesses d'une grande miellée. En effet, en cette période, les pollens et nectars abondent. Les lanières anti varroas mises en place début février ont été retirées début avril. Les premières hausses ont été posées vers le 20 avril et le miel est engrangé déjà en grande quantité. Si le temps se maintient au beau, les deuxièmes hausses seront posées début mai (sur ou sous les premières selon les observations de chacun). Rappelons que le mois de mai est propice aux essaïms.

Les essaïms naturels

L'essaimage sert à perpétuer l'espèce. Il est composé d'une partie importante de la colonie comprenant des ouvrières, des mâles et une reine. Le *premier essaïm* qui sort de la ruche est appelé *essaïm primaire* et il est accompagné d'une vieille reine, c'est-à-dire d'une reine fécondée. L'*essaïm secondaire* est celui qui sort 9 jours après l'essaïm primaire et il est accompagné d'une jeune reine non fécondée. L'*essaïm tertiaire* est le troisième qui sort de la ruche accompagné d'une jeune reine non fécondée, soeur de la précédente. Il peut y avoir, comme en 2012, un quatrième essaïm. Cependant, certaines années, on constate seulement un essaïm, voire pas d'essaïm du tout. Un essaïm moyen pèse 2 kg soit 20.000 abeilles et peut atteindre 3 à 4 kg.

Les divisions ou essaïms artificiels

Afin de contrôler son cheptel, l'apiculteur (trice) peut décider de diviser sa colonie avant qu'elle n'essaïme naturellement. Il est nécessaire de réaliser cette opération en présence de colonies fortes en abeilles et en couvain, lorsqu'on constate la présence d'œufs sur les cadres et à une période où il existe des mâles pour féconder les jeunes reines. Il existe plusieurs méthodes qui pourront être montrées à la demande de tel ou tel apiculteur (trice) soucieux de développer son cheptel.

La récolte du miel, de la fin juin à début août : quelques règles à respecter

La récolte du miel doit se dérouler en respectant quelques règles :

- placer la veille un couvre-cadres équipé d'un chasse-abeilles entre le corps de ruche et la première hausse,
- enlever les hausses le lendemain et les apporter dans le local d'extraction à l'abri de l'atteinte des abeilles,
- s'assurer auparavant que le local est propre, sec et aéré sans que les abeilles puissent y pénétrer,
- s'assurer que le matériel d'extraction est propre,
- désoperculer les cadres de hausses au-dessus d'un bac à désoperculer pour recueillir les brisures de cire et les inévitables coulures de miel qui sera filtré plus tard,
- placer autant de cadres désoperculés que possible dans l'extracteur, actionner la manivelle de l'extracteur radial : cet appareil permet d'extraire les deux faces à la fois par l'effet de la force centrifuge,
- filtrer une première fois le miel qui sort de l'extracteur,
- filtrer une deuxième fois le miel qui est ensuite versé dans le maturateur,
- nettoyer tout le matériel, après l'extraction, à l'eau sans adjuvant,

- faire lécher par les abeilles les cadres vidés soit en formant une tour de hausses à proximité du rucher pendant quelques heures, soit en remplaçant à nouveau les hausses sur les corps de ruches, le soir : en effet cette deuxième méthode déclenche le pillage et il est fortement conseillé de réduire les trous de vol et de retirer les hausses dans la matinée qui suit.

Une fois la récolte effectuée, il faut s'assurer que toutes les colonies possèdent leur reine : les colonies orphelines doivent recevoir un cadre contenant des œufs ou des larves du premier jour, ou bien recevoir une nouvelle reine, ou encore être réunies à d'autres colonies.

Cette période est propice au pillage des colonies faibles par les plus fortes. Il faut donc prendre les mesures suivantes surtout en cas de nourrissage : rétrécissement des entrées, sirop en petite quantité donné à la tombée du jour. La ponte d'août doit être stimulée car les abeilles nées en septembre vont participer à l'hivernage.

Il est nécessaire et obligatoire de placer des lanières anti-varroas près des cadres de couvain pour une durée de 10 semaines en contrôlant périodiquement les chutes de varroas sur les langes.

Brèves de rucher...

par Pierre Le Loarer

Du nouveau du côté des néonicotinoïdes ?

Le véritable feuilleton parlementaire que constitue le vote du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages devrait connaître de nouveaux épisodes, pas forcément rassurants pour tous ceux, nombreux, qui veulent préserver la biodiversité, l'environnement et la santé publique, enjeux qui dépassent la seule survie des abeilles. Celles-ci sont vraiment des sentinelles de l'environnement et, malheureusement, aussi du constat de sa dégradation !

En effet, si, à l'Assemblée nationale, les députés ont voté de justesse en seconde lecture, le 17 mars dernier, l'amendement interdisant l'usage des produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes à compter de septembre 2018, en revanche le 12 mai 2016, le Sénat a rejeté à nouveau cette interdiction (il l'avait déjà fait en première lecture). Une commission Assemblée nationale – Sénat devait essayer de trouver un compromis, apparemment sans succès. L'Assemblée nationale devrait avoir le dernier mot, mais rien ne dit que lors du vote final, l'Assemblée nationale confirmera cette interdiction, acquise de justesse en seconde lecture.

Les nouvelles ne sont guère meilleures avec les récentes déclarations de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et du Joint Meeting on Pesticide Residues (JMPR, comité commun à l'Organisation mondiale de la santé – OMS – et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO) concernant le glyphosate (substance active du Round up et autres néonicotinoïdes) qui ne serait so-disant plus nocif pour l'homme, contrairement aux annonces précédentes de l'OMS et du CIRC l'ayant précédemment estimé 'cancérogène probable'. À se demander s'il y a un lien entre ces nouvelles expertises (par ailleurs mises en cause pour conflits d'intérêts de plusieurs membres du JMPR, selon diverses ONGs) et les annonces de rachat du groupe américain Monsanto par le groupe allemand Bayer ?

Nouvelle plus positive : l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) vient de lancer en 2016 le label national APiCité®, label à but non lucratif, qui a pour objectif de faire connaître les communes qui œuvrent pour la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Cela pourrait intéresser Montbonnot-Saint Martin... <http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>

Qu'est-ce que l'essaimage ?

Dès le mois d'avril et jusqu'à la mi-juillet, vous pouvez assister à l'arrivée d'un essaim dans un de vos arbres ou dans une haie. Un essaim d'abeilles est impressionnant mais pratiquement inoffensif. Pour vous en débarrasser, sachez que les apiculteurs de l'association ADAM de Montbonnot sont équipés pour récupérer des essaims et pourront le faire sur demande et bénévolement bien entendu (voir contact ci-dessous).

La littérature apicole explique souvent en détail comment récupérer un essaim naturel, mais les explications sur le phénomène lui-même sont plus rares et souvent succinctes. Le phénomène de l'essaimage relève de la perpétuation de l'espèce. C'est le processus par lequel une nouvelle colonie d'abeilles est créée. Lorsque la colonie d'abeilles atteint dans une ruche une certaine masse critique, que la ponte a été bonne et que la reine commence à vieillir, celle-ci va quitter la ruche avec une partie des ouvrières pour aller construire un nouveau nid ailleurs. Auparavant, de nouvelles reines sont élevées dans des cellules spécifiques, très larges et édifiées en bordure des rayons destinées à élever les larves de reines qui seront nourries à la gelée royale. La première reine qui naîtra deviendra la nouvelle jeune reine de la ruche et se débarrassera des autres reines. Pour plus de précisions, consulter la Bible de l'apiculteur chez Delachaux et Niestlé, 2013, pages 114 à 116 et 198 à 215.

Comment distinguer une abeille d'une guêpe ?

Il existe des milliers d'espèces d'abeilles et de guêpes. Toutefois sous nos latitudes, la guêpe commune se repère par son abdomen jaune vif citron et noir et ses poils lisses alors que l'abeille a un corps plus foncé tirant sur le marron ou l'orangé selon les espèces et des poils plumeux. Les guêpes sont omnivores, s'intéressent aussi bien au sucre qu'à la viande alors que les abeilles apprécient le sucré, le pollen, et le nectar.

Du côté de l'édition

Après le beau livre Abeilles sauvages du photographe Philippe Boyer aux éditions Ulmer (signalé dans le précédent Bulletin de liaison), voici maintenant un ouvrage de conseils pratiques sur ce même sujet : Abeilles sauvages : les connaître, les accueillir, les protéger de Vincent Albouy aux éditions Delachaux et Niestlé.

Sur l'Agenda 2016 d'A.D.A.M.	Pour nous contacter
<p>Chaque samedi matin, du 28 mai au 25 juin, à 11h : visites gratuites et commentées des ruches, selon conditions météo. Équipement apicole fourni. Venir en pantalon et avec des bottes ou chaussures montantes. Enfants accompagnés à partir de 10 ans acceptés. Limite de trois personnes par séance (plus deux apiculteurs accompagnateurs. Réservez votre visite en laissant vos noms et numéros de téléphone par courriel à : contact@apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr</p> <p>Mercredi 1^{er} juin Maison du Pré de l'Eau : réunion C.A. élargi.</p>	<p>Association A.D.A.M., Casier n° 14, mairie de Montbonnot, 38330 Montbonnot-Saint-Martin</p> <p>Présidente : Myriam DALSTEIN</p> <p>Vice-présidents : Philippe KOCH et Éric VIRAVAU</p> <p>Secrétaire : Philippe KOCH</p> <p>Secrétaire adjoint : Anne LORTAT-JACOB</p> <p>Trésorier : Michel CAZAL</p> <p>Initiation à l'apiculture : renseignements auprès de : Bruno COLLADANT 06 69 60 63 01 Gilles DAGAND 06 99 21 38 35</p> <p>Récupération d'essaims : 06 74 50 89 03 (Dominique)</p>

Site internet : <http://www.apiculteurs-amateurs-montbonnot.fr>